

7 décembre 2010

10.185

Interpellation Théodore Buss**États généraux de l'énergie**

A l'origine, les états généraux étaient utilisés par les monarques français, dans l'Ancien Régime, pour obtenir le soutien de leurs sujets de marque dans des moments difficiles. A la Révolution de 1789, les états généraux se réformèrent, et doublèrent la représentation du tiers état. Celui-ci réussit ensuite à s'imposer et les états généraux se constituèrent en Assemblée nationale. Plus récemment, les états généraux sont devenus de vastes formes de consultation de la citoyenneté sur des sujets précis. Donc un instrument de la démocratie.

Les états généraux de l'énergie, célébrés le 13 novembre sur invitation du Conseil d'Etat, plus qu'un forum de consultation, ont davantage pris la tournure d'une proclamation de la Vulgate du gouvernement et des lobbies de l'énergie. Il suffit de consulter la liste des orateurs – avec l'exception notable du professeur Martin Beniston – et les stands des organismes de l'énergie représentés. Qui a vu la voix des opposants au nucléaire, pour ne relever que cet exemple?

Le Conseil d'Etat serait-il disposé à renouveler l'expérience, en choisissant cette fois une formule participative (et non un débat limité, le matin, à un nombre très limité de questions, et des ateliers, l'après-midi, "sur invitation"), avec une invitation égale des partisans d'une nouvelle Centrale à Cornaux (pour faire court) et des défenseurs d'une écologie "conséquente", y compris des objecteurs de croissance?

Nous estimons en effet que la problématique de l'énergie n'est pas l'apanage des savants, des professeurs de l'université, des EPFs, et des directeurs de centrales nucléaires, mais qu'il appartient au peuple de participer à ce débat de société, qui constitue un choix crucial pour notre avenir à tous. Une version élitiste des états généraux n'est pas à même de réaliser un dialogue véritable. Il faudrait une invitation en bonne et due forme des courants non convaincus de l'évolution actuelle de la politique de l'énergie en Suisse.

Cosignataires: F. Fivaz, M. Ebel, D. Angst, D. Ziegler, T. Bregnard, P. Erard, L. Ducommun, A. Shah, V. Pantillon, N. de Pury, C. Bertschi, M. Docourt Ducommun, K. Sansonnens, G. Hirschy, G. Würzler, L. Debrot, D. de la Reussille, F. Konrad, M.-F. Monnier Douard, T. El Kadiri, S. Locatelli, A. Clerc-Birambeau et J. Lebel Calame.